

182^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMEE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Mercredi 5 juin 2019

Le Louverain

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRÉSIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : curé Vincent Marville et Mme Laura Zwygart (pas répondu)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetti (pas répondu)

Armée du Salut : M. Timothée Houmard (pas répondu)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (matin + culte)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Conférence des Églises romandes

Église réformée du canton du Tessin

Conseil du Synode jurassien

Centre social protestant, M. Pierre Borer, directeur

Conseil d'Etat

Conseil communal de Val-de-Ruz

M. Luc Genin, candidat à l'agrégation diaconale

Invités excusés

Conseil d'Etat

Conseil communal de Val-de-Ruz

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Conférence des Églises romandes

Église réformée du canton du Tessin

Conseil du Synode jurassien

Communauté de Grandchamp (retraite communautaire)

Office protestant de la formation, M. Didier Halter, directeur

M. Bruno Bürki

42 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 36 députés et suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 8h20 **le président** ouvre la 182^e session du Synode.

Mme Elisabeth Müller Renner, députée ministre de la paroisse La Chaux-de-Fonds, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) Nouveaux députés : néant

b) Nouveaux suppléants : néant

2. Élections complémentaires

a) Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

b) Bureau du Synode (1 membre laïc et 1 membre ministre) : aucun

c) Commission de consécration et d'agrégation (1 membre laïc) : aucun

3. Rapport de la Commission de consécration

Mme Martine Schläppy présente M. Luc Genin.

Rapport de la commission de consécration et d'agrégation :

Né le 24 mai 1957, Luc Genin est marié et père de trois enfants adultes dans la trentaine et grand-père depuis peu. Il vit à Bulle, mais dort deux fois par semaine dans son camping-car pour être directement sur place, faisant ainsi deux fois deux jours par semaine dans le canton de Neuchâtel. Il nous a dit avoir passé ainsi la veille de notre séance sa 68^{ème} nuit, il en est probablement à 72 maintenant.

Enseignant à l'école secondaire, Luc Genin est devenu animateur à la ligue pour la lecture de la Bible, puis a été consacré diacre dans l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg, le 16 mai 1999. Il a œuvré dans la paroisse de Bulle, ainsi que dans un ministère auprès des personnes handicapées. Il a été ensuite aumônier dans des hôpitaux, puis animateur spirituel au centre de Charmey, ainsi que catéchète professionnel dans la paroisse française de Berne.

Engagé par notre Église à 25% dès le 1er septembre 2016 comme aumônier Req'EREN.

Peu à peu il a augmenté son temps de travail dans l'EREN, 30% comme aumônier de rue à la Chaux-de-Fonds, 30% dans un remplacement longue durée dans la paroisse de Val-de-Ruz. Il travaille maintenant au centre fédéral des requérants d'asile, et il a souhaité demander son agrégation, bien que proche de la retraite, comme reconnaissance de son ministère actuel et pour consolider les liens avec l'EREN. Après avoir été quelque peu découragé par un profil diaconal dans le canton de Fribourg, plus proche du travailleur social que d'un ministre de l'Église, il se réjouit de retrouver son appel diaconal plus spirituel dans notre Église.

Appelé à nous parler du texte de Matthieu 20, 1-16, la parabole des ouvriers de la dernière heure, Luc Genin a choisi de la faire résonner directement dans le cadre de son travail, et nous a donné les échos des différents groupes, témoignant ainsi de sa capacité à mettre les autres au travail, à construire un travail d'équipe.

Il est à l'aise dans son travail et sait mettre les autres à l'aise. Nous avons passé un moment très agréable et enrichissant dans la commission de consécration et d'agrégation et nous nous réjouissons qu'il poursuive son ministère dans l'EREN.

La commission de consécration et d'agrégation reconnaît Monsieur Luc Genin digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder l'agrégation diaconale.

❖ Agrégation diaconale de Luc Genin : acceptée avec 2 abstentions

Le président félicite M. Luc Genin et lui souhaite la bienvenue dans le collège des ministres et dans l'EREN.

Mme Martine Schläppy partage la prière de reconnaissance

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2018

Mme Antoinette Hurni, rapporteur

Chers députées et députés, chers frères et sœurs en Christ, chers amies et amis,

Vous avez reçu le rapport annuel EREN 2018. L'avez-vous lu ? Oui, vous l'avez ouvert, et vous y avez reconnu la pasteur du coin, et pas seulement un coucher de soleil : Oui, cela vous a plu, et merci de l'avoir dit. En vous penchant de plus près sur un rapport, vous avez compris que celui-ci vous conduisait vers les objectifs nouveaux, les perspectives envisagées par le/la rédactrice. Et cela vous a plu. Merci de l'avoir relevé. Vous avez apprécié le ton de certains rapports, enthousiastes, et vous avez partagé cet élan d'optimisme, ces pistes pour l'avenir. En effet, un rapport annuel, c'est le garant d'un passé récent, avec le vœu de nous diriger vers le futur. Merci de l'avoir exprimé.

Vous avez même lu l'éditorial, et vous l'avez affirmé : il donne envie de lire le tout, de la première à la dernière page.

Vous l'avez compris, j'ai visité une paroisse très gentille pour la préparation de ce Synode. Mais je peux affirmer que ce rapport a été bien reçu partout. Certes, des points à améliorer, il en sera tenu compte : faire une relecture plus critique, exprimant soucis et préoccupations ; rendre plus visible l'organigramme des références du Conseil synodal, meilleure diffusion des événements privés de la vie des ministres, ...

Merci d'avoir lu ce rapport avec autant d'acuité, c'est une force de pouvoir compter sur vous.

Mais je ne veux pas donner mauvaise conscience à celles et ceux qui ne se seraient pas encore complètement plongé dans cette lecture passionnante. Aussi vais-je vous proposer quelques clés pour appréhender ce document plus largement que sous le seul aspect du rapport de votre paroisse ou du secteur qui vous concerne personnellement.

Le premier exercice est le suivant : vous ouvrez le rapport au point qui vous interpelle, puis, vous reculez de deux pages, et vous lisez ce qui s'y trouve, comme si c'était votre rapport. Vous voilà embarqué dans un univers nouveau, vous apprenez, vous partagez. Puis, quand vous aurez terminé cette première lecture, revenez à la page de votre rapport, mais passez tout droit et avancez de deux pages. Là encore, surprise, intérêt, curiosité. Après cette nouvelle découverte seulement, prenez votre rapport, vous le découvrirez d'un autre œil, dans une autre perspective, au milieu des autres et de leurs activités.

Une autre manière de plonger dans le rapport d'activité jusqu'à n'en plus sortir, c'est la suivante : feuillotez quelques pages prises au hasard, en y pêchant les sigles et mots étranges. Cela ne manque pas :

JEF, JAC, Godly play, lumuku, jeudredi, paprika (pas le piment), Dorcas, Sibap,

Proposez, ou distribuez ce chapelet de mots étranges à vos enfants, votre entourage. Aura gagné celui qui, le premier, saura en expliquer le sens par rapport au texte où il se trouve.

J'aime bien aussi le jeu du tout noir ou tout blanc : faites une provision de mots « difficiles » que vous recherchez dans le rapport :

Chemins caillouteux, routes tortueuses, carcéral, souffrance.

Collectionnez-en une dizaine. Et ne quittez pas votre rapport annuel sans avoir recherché autant de mots « heureux » à opposer à votre liste :

Bienvenu, rires, ensoleillé,

Celui qui aura gagné, c'est celui qui, le premier, aura pu opposer un mot positif à chaque mot sombre et sa tâche sera de faire vivre ce mot de lumière toute la journée.

Personnellement, mon jeu préféré, c'est celui des prénoms. En quelques pages, j'ai trouvé : Constantin, Sébastien, Thomas, André, Christian, Jérôme, ...

Et alors je m'efforce de me rappeler ou de raconter le sens de ce prénom dans notre monde. Avouez qu'avec Constantin (et je n'ai pas triché) je suis gâtée : le premier empereur devenu chrétien, 313 ap. JC. La vraie et puissante reconnaissance de notre religion. Puis avec Thomas, nous entrons dans le monde des disciples, de leurs doutes, de leurs particularités, de leurs hésitations, comme les nôtres peut-être. Enfin, avec Jérôme, nous voici projetés dans la première traduction de la Bible entièrement en latin (ne faut-il pas y voir comme une première réforme, ...), et l'histoire tendre du lion blessé dans le désert, auquel Jérôme enleva de la patte une épine aura un vif succès auprès de vos petits-enfants. Enfin, avec Christian, nous avons un prénom sorti de l'essence même du Christ, dans son geste d'onction et de bénédiction.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance profonde envers toutes celles et tous ceux qui ont rédigé et composé ce rapport. Vous y avez participé en apportant chacun votre petite pierre carrée, votre tesselle à fixer soigneusement à côté d'une autre tesselle, d'une autre parcelle d'activité de notre Église. Cette tesselle ne serait rien sans les autres. Il ne peut en résulter une image qu'en alignant, côte à côte, vos tesselles sombres ou lumineuses, sobres ou dorées, pour qu'il en surgisse, au final, un témoignage concret du Saint-Esprit, une image de vos espoirs, de vos actions, de vos gestes d'entraide et d'amour. Oui, ce rapport annuel, c'est votre mosaïque, c'est le Christ, ce n'est plus seulement un ensemble inconsistant de petites pierres, c'est ce que vous voyez là (montrer la représentation du Christ en mosaïque, dans un esprit de paix et de bénédiction.

M. Johann Robert, Commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Chers amis,

La CEG a parcouru avec intérêt ce nouveau et dernier rapport de la présente législature.

Dans son ensemble, le rapport a été bien apprécié. Complet (relevons qu'enfin cette année il comporte aussi le rapport du COD), positif, encourageant, et embelli par un petit (trop petit ?) nombre de photos de notre belle journée cantonale sur le bénévolat, il n'en va pas moins pour autant qu'il a aussi suscité quelques étonnements et remarques qui vous sont partagés ici :

- A commencer par la rétrospective du Conseil Synodal. Nous nous serions attendus à quelques réflexions sur la législature dans son ensemble plus que sur l'année 2018 exclusivement.

Elle se présente comme une liste de tâches accomplies. Mais sans saveurs. Dans l'Église Réformée nous n'usons pas d'exhausteur de goût. Et malheureusement le résultat est un peu fade.

- Ensuite, il nous a semblé qu'une des phrases-clé de ce rapport est celle d'Yves Bourquin dans la partie sur le Synode : "l'équilibrage financier ne peut aller sans une redéfinition large de l'Église".

Et en effet, les effluves qui émanent des divers rapports des paroisses et services cantonaux semblent indiquer que cette nécessité est reconnue par tous. Se pose alors la question de savoir s'il sera nécessaire d'envisager une ligne commune ou s'il est plus avantageux de laisser les enthousiasmes s'en donner à cœur joie, et prendre le risque de ne plus être une Église unifiée. A ne pas confondre avec uniformisée.

- Permettez-nous encore une remarque concernant la mention de l'année du bénévolat à la page 53. Nous regrettons de voir le sujet traité en 5 lignes. Le bénévolat dans notre Église est un engagement des plus importants. Nombreuses sont nos activités qui ne survivraient pas sans le bénévolat qui y est rattaché. L'année 2018 lui a été consacré, mais si peu en est dit. Il aurait peut-être été intéressant de le laisser s'exprimer au travers des voix de ceux qui l'accomplissent. Bien sûr, il y a, de-ci de-là, 3 photos de la journée du bénévolat à la Rouvraie, mais comble de l'histoire, on y voit principalement des salariés !

Un rapport dans lequel apparaît très nettement l'importance du bénévolat se trouve être celui du service cantonal - développement communautaire. On y perçoit la place qu'il occupe et l'engouement qu'il provoque.

- Cela nous permet de passer à cette autre remarque concernant le rapport de ce service cantonal.

Il nous a paru très positif par trois aspects :

D'abord évidemment parce qu'il fait mention de ce qui s'est mis en place et des avancées autour des principaux thèmes du requérant d'asile et de la personne âgée.

Puis, parce qu'il nous met l'eau à la bouche en nous laissant entrevoir de la nouveauté à venir. Nous attendons donc avec impatience le prochain épisode.

Cela a pour avantage de nous tourner avec plaisir vers l'avenir, mais aussi peut-être de provoquer des réactions et des collaborations entre paroisses ou encore canton-paroisses.

Et enfin, par ses titres audacieux : *Elargir son horizon – sortir des sentiers battus.*

En effet, une redéfinition large de l'Église comme le disait Yves Bourquin doit passer par là.

- une dernière remarque, plus comme un encouragement à la réflexion que comme une critique : il nous a semblé que notre Église mettait aujourd'hui l'accent sur l'asile et le troisième (ou bien quatrième ?) âge. Et il est heureux qu'il en soit ainsi.

Mais qu'en est-il de nos contemporains qui ne sont ni exilés ni vieux ? Comment nous intéressons-nous à ceux que nous croisons au supermarché, aux portails des cours d'écoles, sur les sentiers de nos forêts, mais en tout cas jamais dans nos structures paroissiales quelles qu'elles soient ? Comment les rejoignons-nous dans leurs préoccupations propres et d'aujourd'hui ?

Voilà qui nous mène en guise de conclusion à penser à EREN2023. "EREN2023 est une réflexion fondamentale sur les missions et la structure de l'EREN". Mais finalement sait-on pour quelles raisons est menée cette réflexion ? Dans la présentation des projets EREN2023 qui se dessinent gentiment, nous n'avons pas retrouvé le lien entre cette EREN2023 et les besoins de nos concitoyens auxquels il nous apparaît comme une priorité de devoir répondre. Et pas seulement à l'intérieur de nos habitudes ecclésiales, mais aussi en prenant le risque de nous mouiller en allant dans le monde et en découvrant quelles sont ses appétences afin de les apaiser.

« Donnez-leur vous-mêmes à manger. » lit-on dans Luc 9, verset 13.

La CEG félicite et remercie vivement toutes les instances et toutes les personnes qui se sont attelées à la mise sur pieds de ce rapport.

Elle remercie encore chacun et chacune d'entre vous pour son écoute et vous souhaite un bon synode.

Discussion

Le président passe la parole aux députés.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

Certaines personnes préféreraient lire le rapport en mode numérique, en pdf, de façon à pouvoir travailler par mots-clés par exemple. D'autres personnes préfèrent la version papier, principalement pour des questions de fatigue oculaire de lire un rapport de 80 pages sur l'écran. Est-ce possible de n'envoyer la version papier qu'aux personnes qui le souhaitent ? Economie de papier, de frais.

Mme Christine Hahn, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Dans ce rapport, il y a surtout le passage des projets synodaux d'EREN2023 qui a attiré mon attention. Depuis le début, ce projet m'apparaît peu clair par rapport à sa démarche et son objectif. Les différentes présentations au Synode ainsi que la journée des permanents en mars n'ont pas contribué à éclaircir ni la démarche ni l'objectif ni le but final du projet EREN2023. Se posent donc un certain nombre de questions et j'en retiens deux : la première est relative à la consultation du Synode et des paroisses souhaitée dans le projet soumis au Synode en mars 2016. Quels sont les lieux où les membres du Synode et des paroisses peuvent communiquer et partager leurs idées ? En effet ce point me semble avoir été peu exploité en 2018 et je crains que nous ne puissions profiter des nombreux apports forts divers des délégués au Synode et des paroissiens. Concernant la direction et les options que va prendre ce projet, bon nombre de questions se posent, mais nous attendrons le rapport de décembre pour y répondre. Et il y a cette grande question qui reste et qui me semble fondamentale : avons-nous pris le bon chemin ? Cette question formulée de manière provocante ne veut en aucun cas nier le travail effectué à ce jour. Elle a pour but de susciter notre réflexion, de faire peut-être un bilan du chemin parcouru, mais surtout d'examiner les options qui s'offrent à nous. J'aimerais profiter de remercier toutes les personnes qui ont eu le courage et la foi de s'aventurer dans le groupe de travail, qui se sont investies bien plus que prévu pour construire l'avenir de notre Église.

Mme Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Dans mes souvenirs, il m'a été demandé si je voulais recevoir les documents du synode par mail. Donc la réponse à L'Entre-deux-Lacs a déjà été donnée, puisque c'est possible.

Le président précise que le Bureau et le Conseil synodal vont reprendre cette question.

Résolution

Le Synode accepte le Rapport annuel 2018.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Remerciements au conseiller synodal sortant, M. Jean-Philippe Calame

6. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2018

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Les comptes 2018 sont moins bons que l'année précédente, mais bien meilleurs que ce qui était prévu au budget. En décembre 2017, nous avons décidé de mettre en vigueur le tableau des postes 2016-2020. Suite à cette décision, les efforts conjugués du Conseil synodal et des paroisses ont permis de réduire fortement les dépenses. Au lieu des CHF 934'000.- budgétés, le déficit s'est arrêté à CHF 380'000.-.

Je vais répondre à quelques interrogations qui ont été exprimées dans les réunions avec les paroisses. La première concerne les réserves et provisions que l'on trouve à beaucoup d'endroits dans les comptes. Ces écritures ne facilitent pas la compréhension des comptes. Mais elles sont indispensables. Elles explicitent par exemple les engagements pris pour l'avenir, les exigences des donateurs, les risques connus au moment de l'établissement des comptes, et bien d'autres éventualités encore. On pourrait craindre qu'elles servent aussi à influencer le résultat final. Je peux vous assurer qu'à l'EREN, ce n'est pas le cas. Ce que vous avez devant les yeux, c'est la vérité, au plus proche de la conscience du Conseil synodal. Il faut aussi savoir que chacune des réserves et provisions a un règlement. Ces règlements font partie du système de contrôle interne de l'EREN et définissent clairement comment les réserves peuvent être utilisées.

Après le gros versement que nous avons effectué au début de l'année en faveur de Prévoyance.ne, la question a été posée si de nouvelles surprises sont à craindre à l'avenir. On

peut raisonnablement dire que non. Dans un communiqué de presse, la direction de la caisse de pension a dit récemment que le chemin de croissance et le plan de recapitalisation sont pleinement respectés. Pourquoi alors gardons-nous au bilan de l'EREN une provision pour le financement du découvert résiduel de Prévoyance.ne ? C'est pour tenir compte du fait que le degré de couverture de la caisse de pension se situe encore très loin en dessous de 100%.

J'aimerais rappeler quelque chose qui a déjà été dit ici : Les mots « réserve et provision » sont trompeurs. Il ne s'agit pas d'argent qui repose quelque part pour être utilisé en cas de besoin. Nos réserves et provisions sont constituées essentiellement de notre patrimoine immobilier. Si nous voulons utiliser ces réserves, nous devons augmenter nos dettes hypothécaires, et à partir d'un certain point, vendre des cures et des immeubles. De toute manière, ce n'est pas un bon plan.

Wolhusen, Lützelflüh, Landquart, Binningen, cela vous dit quelque chose ? Ce sont quelques-uns des nombreux villages qui nous ont donné une collecte ou un don en 2018. Ça ne représente pas des sommes énormes, mais c'est un geste de solidarité très encourageant, un signe qu'il y a une communauté entre les Églises suisses. Si je mentionne ces collectes, je ne peux passer sous silence les gros donateurs, qui font des dons importants régulièrement depuis des années. Je pense notamment à l'Église de Zug, les paroisses de Meilen, Aarau et Zürich, le Grossmünster à Zürich (l'Église de Zwingli), les fondations Dünki Baltensperger et Luise Huber, et différentes associations de Solidarité Protestante Suisse. L'EREN peut être très reconnaissante à tous ces généreux donateurs.

En décembre 2018, le Synode a décidé la mise en place d'une commission synodale pour aider à retrouver l'équilibre des comptes en 2022. Cet objectif d'amélioration est indispensable, nous ne pouvons pas vivre longtemps avec des déficits. En toile de fonds, nous avons le tableau des statistiques qui figure en dernière page du document des comptes. Le nombre de protestants diminue, très légèrement chaque année, de même que le nombre de mariages, baptêmes, services funèbres. C'est un phénomène de société qui touche tout le monde industrialisé.

Le bon plan pour retrouver l'équilibre des finances, ce n'est pas d'essayer de freiner cette évolution, mais de la considérer comme une donnée de départ. Notre énergie, nous devons la consacrer à l'essentiel, soigner nos communautés paroissiales, développer la vie spirituelle, évangéliser. Et n'oublions pas les efforts que nous devons absolument poursuivre pour motiver nos membres à payer la contribution ecclésiastique ! Nous disons bravo et grand merci à notre équipe de bénévoles qui téléphone chaque année aux contributeurs hésitants. Cette équipe cherche actuellement de nouveaux membres, alors n'hésitez pas à vous approcher d'Angélique Neukomm pour vous informer sur cette activité. En y participant, vous agrandissez la mosaïque qui fait de l'EREN une Église merveilleuse. Merci.

M. Johann Robert, Commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

En préambule, la Commission d'examen de la gestion remercie le Conseil synodal, en particulier M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal en charge des Finances, M. Christophe Brügger, responsable de la comptabilité et l'équipe du secrétariat général pour l'établissement des comptes.

La Commission d'examen de la gestion a discuté des comptes lors de trois séances. Elle a tout d'abord rencontré MM. Bonanomi et Brügger accompagné de M. Denis Jeanneret, secrétaire général, le 22 mars 2019, pour échanger sur les comptes provisoires non validés par le Conseil synodal et pas encore révisés par l'organe de révision. Ensuite, la CEG a pris position sur des comptes modifiés lors de sa séance du 8 avril et finalement sur les comptes définitifs le 24 mai 2019.

La présentation des comptes n'a pas subi de modifications formelles significatives cette année. Sous un certain nombre de postes comptables, plus particulièrement dans les services

cantonaux (développement communautaire), ne figure aucun chiffre ni dans les comptes 2017 et 2018, ni au budget 2018. Ces postes non utilisés jusqu'à présent le sont à partir du budget et des comptes 2019.

Le Conseil synodal a décidé dès les comptes 2018 d'appliquer de nouvelles règles de comptabilisation du bénéfice comptable sur les ventes immobilières. Ces bénéfices sont affectés directement à la réserve pour événements spéciaux. Les ventes immobilières n'ont par conséquent plus d'impact sur le résultat annuel. Les comptes 2018 ne sont donc pas améliorés par ce phénomène comme ils l'étaient en 2017. Les comptes seront donc plus facilement comparables dès l'exercice 2019. La CEG réitère son encouragement, déjà formulé l'année dernière, à formaliser les différentes règles de constitution et d'utilisation des réserves et des provisions.

Dans son ensemble, la CEG relève que les charges d'exploitation sont bien maîtrisées.

1. Au niveau de la rubrique « Ressources humaines & Formation », la CEG s'est penché sur le poste « Remplacements » qui connaît une augmentation significative et sur lequel une remarque a déjà été émise pour les comptes 2017. Les remplacements ont effectivement augmenté, ce qui est préoccupant. Seulement, certains postes en sur-quotas figurent sous ce poste comptable, même s'ils n'ont pas effectué réellement de remplacements. Il s'agit de coût de mise à disposition, qui décharge la rubrique des paroisses. Pour améliorer la transparence et la lecture des comptes, la CEG encourage à ne comptabiliser que les coûts réels de remplacement sous ce poste et d'ajouter une ligne « Sur-quotas ».

2. Par rapport à la rubrique « Paroisses », la mise en application du tableau des postes 2016-2020 a eu un effet tangible, mais seulement partiel sur les comptes 2018, en raison de l'inertie normale liée à sa mise en place. Des effets supplémentaires sont encore à attendre pour 2019. De plus, la part courante de vacance de postes explique aussi un tiers de la différence avec le budget, qui tient compte d'un effectif théorique complet. C'est aussi le cas pour les services cantonaux, pour Info-Com et pour l'administration.

3. Dans les services cantonaux (formation), le poste "Église et société" n'a pas été utilisé. Il n'y a en effet eu aucune activité en 2018 dans ce domaine. La CEG encourage à revoir qui donne l'impulsion pour de tels projets.

Les recettes restent la préoccupation principale pour notre Église : La contribution ecclésiastique poursuit son déclin en 2018 : - CHF 50'000.- par rapport à 2017, - CHF 120'000.- par rapport au budget 2018. CHF 63'000.- ont été prélevés dans la réserve « Événements spéciaux » pour compenser partiellement la diminution de recettes par rapport au budget. Ce montant est intégré dans la rubrique « Résultats extraordinaires, provisions et réserves » en page 19 du document sur les comptes et pas dans les recettes.

Au niveau des comptes d'immobilisations financières, les marchés financiers ont terminé l'année 2018 de manière défavorable. La variation nette de valeurs des titres impacte négativement les comptes de CHF 112'000.-. Pour rappel, une plus-value nette de CHF 70'000.- avait embelli les comptes de 2017.

Pour les immeubles, la différence entre les comptes et le budget provient essentiellement de charges d'entretien plus élevées. De plus, le changement de pratique sur la comptabilisation des bénéfices comptables sur la vente d'immeuble, bien que plus clair, ne facilite pas la comparabilité entre les comptes 2017 et 2018.

La perte d'exploitation se monte à CHF 1'067'229.57, proche du résultat 2017. Cette perte est atténuée par le résultat des immobilisations, qui est toutefois CHF 200'000.- en dessous du budget. La CEG est soulagée que la perte prévue au budget 2018 de CHF 924'300 soit réduite à CHF 379'449.-. Elle s'interroge toutefois à nouveau sur les écarts récurrents entre les budgets alarmistes et la réalité des comptes. Il y a en moyenne sur les 5 dernières années 30% de différence entre le résultat d'exploitation au budget et les comptes. La CEG considère qu'il est nécessaire de revoir la politique et les méthodes d'établissement des budgets en intégrant, par

exemple, des notions d'expérience (en particulier dans les vacances de poste) pour éviter de casser des œufs alors qu'il n'y en a pas besoin. De son côté, le Synode doit aussi accepter que le budget ne soit pas d'une prudence absolue (avec ceinture et bretelles, comme on pourrait le dire). Là aussi, cela permettra-t-il d'amener un peu plus de dynamisme, mais surtout de souplesse à notre institution.

Au niveau du bilan, grâce au Fonds de garantie, pour lequel nous pouvons être très reconnaissant, le changement de système de primauté de la caisse de pensions et les mesures pour sa recapitalisation s'effectueront sans heurts tant au niveau comptable que pour la trésorerie. Au moment du versement en janvier 2019 des CHF 2'056'857.- à la caisse de pensions Prévoyance.ne, la rubrique « Fonds de garantie » du poste « Débiteurs » disparaîtra tout comme la provision « Prévoyance.ne – Assainissement (2019) » et « Prévoyance.ne – provision mesures compensatoires changement de primauté (2019) » que vous retrouvez dans l'annexe au bilan en page 24. La trésorerie sera assurée par le truchement d'un remboursement de prêt au Fonds de garantie remplacé par un emprunt hypothécaire d'un montant moins élevé.

La CEG considère que le bilan comptable de notre Église est sain. L'EREN a un patrimoine qui contient des réserves qui permettent encore d'avancer et d'investir dans des projets de vie. Il est temps, il est encore temps.

Au terme de cette législature et comme impulsion à la suivante, levons, relevons donc la tête et les yeux, interrogeons-nous sur ce que nous souhaitons, écoutons ce que nous souhaitons de notre Église, sortons des sentiers battus, soutenons des initiatives créatives et créatrices, continuons d'utiliser « nos talents » comme les serviteurs dans la parabole. Bien que les règles de notre institution soient assez contraignantes, retrouvons les outils disponibles dans nos règlements (les pétitions et motions par exemple) et utilisons-les pour avancer en tant que Synode pour faire chemin ensemble avec le Conseil synodal et les paroisses, non pas avec des pas de sénateurs portant l'institution, mais dans la joie, la souplesse et le dynamisme. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

J'aimerais remercier la Commission d'examen de la gestion pour son travail attentif et ses rapports pertinents. J'apprécie les remarques faites qui sont autant constructives que critiques sur un certain nombre de points et qui apportent beaucoup à notre compréhension de ces dossiers et des comptes. Quelques suggestions ont été faites pour apporter dynamisme et souplesse à l'EREN. Ce qui a été dit de la part de la CEG me met en joie. Je profite de la présence de Johann Robert qui préside aussi la Commission synodale pour remercier toutes les personnes pour qui nous avons eu à voter pour leur travail et leur engagement.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

La différence énorme entre la perte d'exploitation de CHF 1'000'000.- et le résultat global avec une perte de CHF 380'000.- crée à notre avis un effet non négligeable sur le mental du lecteur. En voyant ce déficit de CHF 1'000'000.-, on crée un effet de crainte qui nous inciterait à vouloir tout de suite couper dans les dépenses. Or au final, la perte est nettement moindre que budgétée. Ceci est le fruit d'une comptabilité très prudente. Si l'on sait que d'une année à l'autre un certain nombre de postes ne sont pas repourvus, est-ce qu'on ne pourrait pas présenter un budget plus réaliste ?

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Le président tourne les pages des compte de résultat et bilan les unes après les autres.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

P. 2, concernant le graphique ; l'utilisation de la 3d peut montrer ou cacher des choses, des intentions de mise en évidence, comme la grosse partie concernant les paroisses.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Il y a le choix de la 3d et le choix des couleurs. Mais notre Église, c'est avant tout les paroisses.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

P. 20, par rapport à la gestion des immobilisations, quels sont les types de placement des titres ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Art. 321 du RG, selon les règles de l'Etat et, pour les placements à long terme, la possibilité de placer selon les règles de la prévoyance professionnelle.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs

P. 27, concernant le tableau du compte de résultat, il aurait été apprécié d'avoir un comparatif avec les années précédentes.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P 31, le conseil paroissial a constaté un chiffre un peu bizarre concernant la journée d'offrande, le total 2018 est égal au total 2017.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Cette erreur est très dommage, car ces chiffres sont ceux de 2017. Pour 2018, le total est de 5'973.-.

Résolution

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2018 et en donne décharge au Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Remerciements à la conseillère synodale sortante, Mme Antoinette Hurni

8. Rapport n°3 du Conseil synodal : Transfert de la direction du Fonds immobilier au Conseil synodal

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Le Fonds immobilier a été créé en 1966, il y a plus de 50 ans. C'était les années folles, le secteur du bâtiment florissait, mais les crédits étaient chers et difficiles à obtenir. C'est dans ce contexte que le Fonds immobilier a été créé, avec de l'argent des paroisses, afin de faciliter le financement des projets immobiliers des paroisses et de la caisse centrale.

Aujourd'hui, la situation s'est calmée. L'argent est toujours utilisé pour des financements immobiliers, mais il y a peu de mouvements. A tel point que le Conseil de direction du Fonds estime que la structure de direction actuelle n'est plus adéquate, elle est démesurée. Il suggère que la direction soit transférée au Conseil synodal.

Je profite de répondre à quelques questions qui se sont posées en paroisse. D'abord la question du taux d'intérêt. D'un côté il y a les paroisses qui empruntent de l'argent, de l'autre celles qui prêtent. Le taux d'intérêt est le même pour les deux. Il est égal à 1% en dessous du taux hypothécaire de la BCN. Tout le monde y gagne, car c'est mieux qu'un carnet d'épargne et c'est moins cher qu'une hypothèque bancaire. Mais il y aurait un souci si à l'avenir le taux de la BCN devait passer en dessous de 1%. A 0.9% par exemple, si on déduit 1% cela donne -0.1%, un taux négatif. Si on continuait d'appliquer la même règle de calcul qu'aujourd'hui, les paroisses qui ont donné leur argent devraient en plus payer des intérêts et celles qui ont emprunté recevraient en plus des intérêts. Ça ne va pas. Pour éviter cela, l'art 5 du règlement a été complété pour que

le Conseil synodal puisse modifier les conditions des prêts. Le but est d'éviter les taux négatifs et d'assurer que les conditions restent attractives pour toutes les parties.

Une question a été posée concernant un conflit d'intérêt qui pourrait se présenter pour le Conseil synodal. Supposons que nous avons deux demandes de crédit, l'une provenant d'une paroisse et l'autre de la caisse centrale, et que la fortune du Fonds ne suffise pas financer les deux. Laquelle de ces demandes serait alors favorisée ? En fait, cette situation est déjà réglée aujourd'hui, c'est la paroisse qui a la priorité. Dans la convention de prêt qui lie actuellement la caisse centrale et le Fonds immobilier, il est stipulé qu'en cas de nécessité pour financer un prêt à une paroisse, la caisse centrale doit rembourser le prêt avant terme. Les paroisses sont donc prioritaires, même à postériori puisque la caisse centrale s'engage à rembourser prématurément un prêt en cas de besoin pour une paroisse.

La question a aussi été posée : qui surveillera le fonctionnement du Fonds immobilier ? Le suivi sera assuré par plusieurs entités : Premièrement, il y a la commission financière, qui est consultée par le Conseil synodal pour toutes les décisions concernant le domaine immobilier. Deuxièmement, il y a la CEG qui suit toutes les délibérations du Conseil synodal par ses PV qu'elle reçoit. Troisièmement il y a l'organe de contrôle, qui vérifie les comptes de la caisse centrale et de toutes les entités qui en font partie. Et finalement le Synode lui-même suivra le Fonds immobilier, puisque vous aurez chaque année les comptes du Fonds dans le rapport de l'EREN. Dans ce cadre, vous pourrez aussi intervenir si nécessaire.

En résumé, la décision qui est proposée aujourd'hui, c'est d'adapter la structure de direction du Fonds à la réalité actuelle. Sans vouloir anticiper les décisions que vous prendrez, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à la direction actuelle du Fonds immobilier, pour le travail accompli et pour les réunions particulièrement intéressantes que nous avons eues ensemble.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et conseillers synodaux, Dans sa préparation à ce synode, la paroisse Val-de-Ruz a tout à fait approuvé la démarche proposée par le Conseil synodal. Le transfert de la direction du Fonds immobilier au Conseil synodal nous paraît entièrement adéquat.

Le rapport lui-même nous a permis d'en savoir un peu plus sur de Fonds dont les intérêts apparaissent dans nos comptes paroissiaux et provoquent souvent cette question récurrente : « En fait c'est quoi ce Fonds ? Est-ce notre argent dont on ne peut pas disposer ? ». Ceci étant et constatant que c'est le Synode qui décide du règlement, il nous paraît fondamental de parcourir et modifier si nécessaire le règlement proposé, d'autant plus qu'il contient un certain nombre de nouveautés.

Dans nos débats, nous avons mis en évidence que l'article 5 peut présenter un certain danger pour les paroisses. Explication : il est dit que le Fonds sert à ses prêteurs un intérêt annuel de 1% inférieur à celui de la BCN. Dans le cas où le taux de la BCN serait lui-même inférieur à 1%, le taux pour les paroisses deviendrait négatif et péjorerait leurs finances, ce qui serait bien malheureux et inacceptable de payer des intérêts sur son propre argent.

Voilà pourquoi nous proposons un ajout à l'art 5, ajout qui dit ceci : Si le taux de la BCN est inférieur à 1%, le Conseil synodal prend les mesures nécessaires pour éviter d'appliquer un taux négatif aux paroisses qui péjorerait leur trésorerie.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de transférer la direction du Fonds immobilier au Conseil synodal avec effet au 01.09.2019.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

L'amendement de l'article 4 de la paroisse de La Côte parle d'une Commission du Fonds. Il me semble que la résolution 1 est en opposition avec l'amendement de la paroisse de La Côte.

Le président propose de discuter de ce point, au moins dans l'intention de la paroisse qui soutient cet amendement.

M. Laurent Widmer, au nom de la paroisse de La Côte

L'argumentaire de notre amendement est que premièrement nous avons la pleine confiance dans le Conseil synodal pour la reprise de la direction de ce Fonds immobilier en ce qui concerne les placements, la gérance ; par contre les propriétaires de ce Fonds, soit les paroisses, doivent garder une petite surveillance de ce système, en acceptant les prêts que le Conseil synodal donnerait. Nous aimerions que les paroisses soient encore concernées car c'est leur argent, et pour éviter que dans certaines situations le Conseil synodal soit juge et partie.

Le président précise qu'il n'y a pas de contradiction avec la résolution 1 car il est bien mentionné dans l'amendement que la direction reste assurée par le Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode modifie le Règlement général comme suit :

Article 333

Ancien

Nouveau

Le fonds est placé sous la responsabilité d'un Conseil de direction de sept membres, nommés pour la durée d'une législature par le Synode, et rééligibles. La gérance du fonds est confiée à l'administrateur de l'Église.	Le fonds est placé sous la responsabilité du Conseil synodal. Son règlement est du ressort du Synode. La gérance du Fonds est confiée au secrétaire général.
--	---

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Article 333

Ancien

Nouveau

Le fonds est placé sous la responsabilité d'un Conseil de direction de sept membres, nommés pour la durée d'une législature par le Synode, et rééligibles. La gérance du fonds est confiée à l'administrateur de l'Église.	Le fonds est placé sous la responsabilité du Conseil synodal. Son règlement est du ressort du Synode. La gérance du Fonds est confiée au secrétaire général. La Commission d'examen de la gestion en assure le contrôle.
--	---

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse considère qu'il vaut mieux inscrire dans les textes ce qui va de soi. M. Pierre Bonanomi l'a dit, la CEG devrait normalement examiner cette gestion de manière régulière. Il vaut mieux assurer ce contrôle en l'indiquant dans le texte que de le laisser à l'appréciation du Conseil synodal. De même pour les fonds attribués ou non attribués, on souhaiterait qu'il y ait plus de précision dans les textes.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Cela va de soi que la CEG vérifie cela, c'est son job. Par contre, comme on est dans le règlement général, on ne devrait pas l'alourdir avec cette phrase qui va de soi. On préfère que vous renonciez à cette précision qui est demandée.

Mme Bénédicte Gritti, Commission d'examen de la gestion

M. Pierre Bonanomi semble dire que c'est le travail de la CEG. Mais finalement quel est le rôle de la CEG ? Je n'ai pas la sensation que la CEG a le pouvoir d'assurer le contrôle d'une telle chose, cela me paraît être tellement dans le détail, pointilleux. Je ne suis pas sûre que la CEG ait les compétences. La tâche de la CEG est bien plus globale que juste l'aspect financier, raison pour laquelle il y a aussi des ministres dans cette commission, en plus des adeptes des chiffres. Le rôle de la CEG est de savoir comment l'institution gère la totalité de sa tâche, et pas exclusivement la partie financière. Donc je ne suis pas sûre que cette demande doive absolument être attribuée à la CEG.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de la BARC, en son nom propre

Au lieu de donner le contrôle à la CEG, ne serait-il pas plus intéressant de le donner à l'organe de révision ? C'est un cadre externe à l'EREN.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Il n'est même pas nécessaire de donner le mandat à l'organe de révision. Puisque nous sommes soumis à la révision ordinaire des comptes, l'organe de révision va vérifier que nous appliquons les règlements, ce contrôle a donc lieu par défaut

Le président résume qu'il y a une vérification de la gestion globale par la CEG et une vérification par les examinateurs de comptes sur l'aspect des règlements et des chiffres.

M. Johann Robert, Commission d'examen de la gestion

Une précision concernant le fonctionnement de la CEG, son travail est d'ordre général, parfois voire souvent, elle approfondit une thématique. Si le Synode souhaite fixer toutes les thématiques que la CEG doit approfondir, ses membres vont y passer des jours et des jours. Il faut laisser la CEG faire son travail ; le contrôle des comptes fait partie de son travail mais elle ne peut pas uniquement se concentrer là-dessus. Il y a beaucoup de choses au niveau de la gestion qui méritent tout autant d'être examinées et contrôlées.

Le président remarque que le mandat que les Hautes Joux souhaitent donner à la CEG est décliné par celle-ci. Est-ce que le Synode veut contraindre un de ses propres organes dans ce sens ?

Le président fait voter par opposition la proposition du Conseil synodal et celle des Hautes Joux.

- Proposition du Conseil synodal : 34
- Proposition des Hautes Joux : 2. L'amendement des Hautes Joux est refusé.

Résolution 2

Le Synode modifie le Règlement général comme suit :

Article 333

Ancien

Le fonds est placé sous la responsabilité d'un Conseil de direction de sept membres, nommés pour la durée d'une législature par le Synode, et rééligibles. La gérance du fonds est confiée à l'administrateur de l'Église.

Nouveau

Le fonds est placé sous la responsabilité du Conseil synodal. Son règlement est du ressort du Synode. La gérance du Fonds est confiée au secrétaire général.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

Résolution 3

Le Synode adopte le nouveau règlement du Fonds immobilier figurant en annexe.

Amendement de la paroisse des Hautes Joux

Article 2b

Les fonds qui ne sont pas attribués au sens de l'article 2 sont placés conformément aux directives définies par la Commission d'examen de la gestion, selon les listes de placements du Conseil synodal ou de l'EREN, ou toute autre forme de réglementation ad hoc.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Le souci est que cette gestion soit correctement assurée dans son fonctionnement, dans les attributions, comme dans les non-attributions.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Question de compréhension, je n'arrive pas à comprendre en quoi cet amendement se rapporte à l'article 2. Je ne comprends pas ce que veut l'amendement.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

L'article 2 donne les buts du fonds mais ne dit rien des fonds non attribués. Donc le souci du Conseil paroissial des Hautes Joux est de savoir ce qui est fait des fonds non attribués.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre

Je ne pense pas qu'on puisse parler d'un amendement avec le 2b. Le Conseil synodal propose que l'article 2 du RG ne soit pas changé. Un article inchangé ne peut pas être amendé.

Dans le Règlement général, art. 304, concernant la CEG, il est rappelé qu'elle est composée de deux pasteurs ou diacres et de trois laïques. Art. 305, elle a pour tâche d'examiner la gestion et les rapports annuels du Conseil synodal et des commissions, elle examine le budget et présente son rapport. Art. 306, dans l'accomplissement de sa tâche elle peut consulter les actes du Conseil synodal et des commissions, notamment les procès-verbaux des séances. Elle entend les personnes susceptibles de lui fournir tous renseignements utiles.

Elle a une tâche extrêmement large, qui certainement inclus aussi d'avoir un œil sur ce fonds et sur son fonctionnement. Mais doit-on préciser systématiquement ce qu'elle doit faire ? Aujourd'hui on peut considérer qu'elle a déjà cette tâche globale de surveillance.

Le président précise que les ajouts, les corrections sur des articles sont des amendements. Les deux questions fondamentales que soulèvent cet article sont :

- Jusqu'à présent comment était placé ou géré l'argent non attribué ?
- Est-ce encore une fois la CEG qui doit être sollicitée ? D'autant qu'il y a des articles dans le règlement général qui précisent comment sont faits les placements.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Au règlement actuel, le Conseil de direction du Fonds immobilier avait certaines directives qui lui laissaient une certaine marge de manœuvre. Mais le Conseil actuel de direction avait la sagesse de demander à l'EREN comment celle-ci fait. La réponse était l'article 321. C'est ce qui est appliqué et c'est ce qui va aussi être appliqué quand la direction du fonds sera au Conseil synodal. La CEG n'a rien à faire là-dedans.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je ne comprends pas cette adjonction de règlement car à mon avis dans la situation actuelle du fonds, il n'y a pas de distinction entre les fonds qui servent à soutenir les projets immobiliers des paroisses et ceux qui ne seraient pas attribués. C'est l'entier du montant du Fonds immobilier qui

sert à sa destination. Le Conseil synodal, si c'est accepté, devra veiller à se dire si un bout de ce fonds est inaliénable ou pas, si un capital doit rester; ce sera son rôle de gérer cette question. Mais il n'y a pas de distinction entre des fonds attribués en prêt d'immeubles et d'autres pour être placés. Cette adjonction est à mon avis inutile parce que l'article 2 dit à quoi sert l'argent du Fonds.

Je me permets aussi une intervention que je n'avais pas prévue et qui aurait plus sa place au niveau du débat d'entrée en matière de ce fonds. C'est une intervention plus au niveau méta de à quoi sert ce fonds immobilier. Notre Église actuellement n'est pas dans une période où elle a beaucoup de projets immobiliers. Peu d'argent est prêté aux paroisses actuellement par rapport à l'entier du fonds. Je ne conteste pas du tout l'existence du fonds. Ce fonds constitue un bas de laine agréable pour les paroisses quand elles regardent ce qui rentrent comme revenus du prêt qu'elles ont accordé au fonds immobilier. Le Val-de-Travers est la paroisse qui a le plus prêté pour des raisons historiques. Nous nous étions inquiétés, il y a quelques années, du changement du taux de référence, ce qui faisait que nous avions plusieurs milliers de francs en moins de revenus dans nos comptes paroissiaux. J'avais parlé avec Pierre Bonanomi qui m'avait bien répondu sur l'objet, à quoi sert ce fonds. Le taux auquel on prête aux paroisses est le même que celui qui est appliqué pour rémunérer les paroisses qui ont prêté de l'argent. Finalement c'est juste que le taux de prêt doit être intéressant pour les paroisses qui ont des projets et c'est logique que les paroisses prêteuses soient rémunérées au même taux. Simplement dans un contexte où il y a moins de prêts immobiliers, il reste effectivement plus d'argent dans le fonds qui n'est pas prêté et donc qui est placé et rémunéré au taux du marché. Selon le contexte, on pourrait se trouver effectivement avec un fonds immobilier qui va capitaliser de l'argent, ce qui est déjà un petit peu le cas par rapport à l'argent prêté par les paroisses, il y a plus d'argent dans le fonds. La question pourrait se poser à l'avenir d'un changement de règlement du fonds. Je ne le propose pas à ce stade, je livre juste une réflexion. Peut-être dans un nouveau contexte, le but du fonds n'est pas de capitaliser. Il faudrait se poser la question d'une rémunération plus élevée pour les paroisses qui ont prêté, pour éviter que le fonds ne capitalise.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux
L'amendement est retiré.

Amendement de la paroisse de La Côte

Le Synode adopte le nouveau règlement du Fonds immobilier figurant en annexe, **modifié comme suit.**

Annexe 1 : Règlement du Fonds immobilier de l'EREN

Art. 4

~~La direction est assurée par le Conseil synodal, qui statue sur l'octroi des prêts et le placement des fonds. La gérance du fonds est confiée au secrétaire général.~~

La direction est assurée par le Conseil synodal. Il statue sur le placement des fonds et transmet les demandes de prêt adressées au Fonds avec son préavis à la Commission du Fonds.

La Commission du Fonds est constituée de cinq membres représentants des paroisses, nommés par le Synode, sur proposition du Conseil synodal. La Commission du Fonds statue sur l'octroi des prêts.

La gérance du fonds est confiée au secrétaire général.

M. Laurent Widmer, au nom de la paroisse de La Côte

Monsieur le président, chers amis, en fait quand on a supprimé l'ancien conseil de direction du fonds, c'est le Conseil synodal qui devient le directeur. En ce qui concerne la gestion du fonds en matière de placement, notre confiance reste entière au Conseil synodal. Pour ce qui concerne l'octroi des prêts, nous souhaitons que les paroisses qui ont fourni les capitaux initiaux du fonds conservent un rôle prépondérant et soient directement impliquées par l'intermédiaire d'une commission du fonds constituée de représentants des paroisses. En effet, pour l'octroi des prêts,

le Conseil synodal serait dans certains cas juge et partie, l'Église cantonale figurant parmi les bénéficiaires. Ainsi en ce qui concerne l'octroi des prêts, il nous semble qu'une implication des propriétaires, à savoir les paroisses, est nécessaire et légitime pour approuver l'utilisation du fonds. La commission du fonds, composée de représentants des paroisses, ne se réunit que pour statuer sur l'octroi des prêts, elle n'a aucune responsabilité pour les placements et aucun prépondérant pour la gestion de ce fonds. Elle se réunit uniquement sur demande du Conseil synodal.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Je comprends le souci exprimé de voir un Conseil synodal, une commission financière, la CEG et le Synode qui défendent bien les intérêts des paroisses. C'est le cas, le Conseil synodal défend les intérêts des paroisses, quand il place de l'argent, il défend les intérêts de l'EREN. La commission financière est composée de paroissiens, la CEG aussi. Si on adoptait ce système pour s'assurer que les paroisses soient impliquées dans le processus de décision, on reviendrait en arrière et au lieu du système actuel qui est déjà démesuré, et c'est la raison pour laquelle on le change, on introduirait une complexité supplémentaire. Le fonctionnement de cette proposition est plus compliqué que le fonctionnement actuel qui est déjà trop compliqué pour les décisions qui doivent être prises. Je vous invite à ne pas entrer en matière sur cet amendement.

M. Philippe Kupfer, paroisse de la BARC, en son nom propre
Combien de fois par année est-il question de prêt ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal
Trois par décennie.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Notre souci principal est que le Conseil synodal est juge et partie pour l'octroi des fonds pour l'Église cantonale. L'idée de la commission du fonds est une solution que nous avons élaborée. S'il y a d'autres solutions qui résolvent cette préoccupation, nous sommes prêts à les accepter.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

De toute façon c'est de l'argent d'Église géré par des gens d'Église, donc de toute façon on sera juge et partie. Au-delà de la boutade, je comprends l'intention de la paroisse de la Côte de dire qu'il pourrait y avoir une situation problématique lorsque le Conseil synodal qui gère les finances cantonales peut décider lui-même l'octroi d'un prêt. Oui cela peut poser question. Mais il s'agit aussi de pondérer les questions qu'on se pose, on parle de trois prêts par décennie. La CEG a aussi la liberté d'examiner ce genre de question. Même s'il y a quelque chose de légitime dans le souci exprimé par la paroisse de la Côte, cela me paraît disproportionné de mettre sur pied une commission pour ce type de questions car on a d'autres outils de contrôle interne dans notre Église le cas échéant.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Le problème de juge et partie est réglé. Les paroisses ont la priorité, à tel point que dans la convention que la caisse centrale et le fonds immobilier ont passé et qui est en vigueur actuellement, il est prévu que la caisse centrale rembourse l'argent qu'il faut pour répondre à une demande d'une paroisse si le capital total ne suffit pas.

M. Laurent Widmer, au nom de la paroisse de La Côte
La paroisse de la Côte retire son amendement.

Amendement de la paroisse du Joran

Annexe 1 : Règlement du Fonds immobilier de l'EREN,

Art. 5

Le fonds sert à ses prêteurs un intérêt annuel inférieur de 1% à celui pratiqué par la Banque Cantonale Neuchâteloise pour les prêts hypothécaires de durée fixe de 10 ans. Ces modalités et

conditions peuvent être adaptées par le Conseil synodal en cas d'évolution du marché. Cas échéant, les créanciers (paroisses et SPMN) en sont informés.

Le taux des prêts accordés par le fonds aux emprunteurs est le même que celui servi aux prêteurs. Ces prêts seront, en principe, amortis sur une période n'excédant pas ~~vingt~~ **trente** ans.

Mme Christine Landry, auditrice, sur demande et à la place du député Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Nous avons estimé que la durée de vingt ans pour le prêt est trop juste. Les prêts qui seraient concédés par ce fonds immobilier seront en principe des prêts complémentaires et plutôt de longue durée. Dans le privé ces prêts sont des prêts de 50, voire 100 ans pour l'amortissement. Un amortissement sur 20 ans correspond à 5% d'amortissement par année, à quoi s'ajoute l'intérêt hypothécaire d'environ 1%, donc cela ferait 6% sur l'année et solliciterait CHF 12'000.- de la trésorerie paroissiale par année. La paroisse du Joran trouve que c'est lourd. Un amortissement sur 30 ans réduirait ce taux d'amortissement à 3,33%, ce qui allège déjà la situation.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de la BARC, en son nom propre

Il y a un taux préférentiel sur les prêts. Les calculs faits tiennent compte d'un taux hypothécaire de banque qui est plus élevé, donc l'un dans l'autre au niveau des amortissements ce n'est pas trop que de demander sur 20 ans. Si on le fait sur 20 ans, on peut permettre à d'autres paroisses de jouir d'un prêt préférentiel pour les 20 années suivantes. 30 ans c'est long et cela peut prêter d'autres demandes. Je vous propose de ne pas entrer en matière.

Mme Françoise Ducommun, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Pour soutenir la demande de Gilles de Reynier, effectivement on sait quelles sont souvent les difficultés des paroisses, et d'autre part ce taux est rarement demandé à l'heure actuelle parce que l'avantage n'est plus si important qu'auparavant, et si on regarde les fonds disponibles, ils sont suffisants pour prêter à plusieurs instances simultanément. La demande de la paroisse du Joran peut être soutenue.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Les arguments mis dans la balance sont très intéressants. Si on fait son planning pour rembourser en 20 ans, il va être rigoureux et va demander un effort et le résultat va être d'autant plus fiable. Si on fait un planning sur 30 ans, cela va être un petit peu plus facile. Maintenant c'est votre argent qui se trouve dans ce fonds, donc l'aspect sécurité est aussi important. Si on demande un remboursement en 20 ans, on a un placement plus sûr qu'en 30 ans.

Le président fait voter par opposition la proposition du Conseil synodal et celle du Joran.

- Proposition du Conseil synodal : 18
- Proposition du Joran : 12. L'amendement du Joran est refusé

Amendement de la paroisse de Val-de-Ruz

Annexe 1 : Règlement du Fonds immobilier de l'EREN,

Art. 5

Le fonds sert à ses prêteurs un intérêt annuel inférieur de 1% à celui pratiqué par la Banque Cantonale Neuchâteloise pour les prêts hypothécaires de durée fixe de 10 ans. Ces modalités et conditions peuvent être adaptées par le Conseil synodal en cas d'évolution du marché. Cas échéant, les créanciers (paroisses et SPMN) en sont informés.

Le taux des prêts accordés par le fonds aux emprunteurs est le même que celui servi aux prêteurs. Ces prêts seront, en principe, amortis sur une période n'excédant pas vingt ans.

Si le taux de la BCN est inférieur à 1%, le Conseil synodal prend les mesures nécessaires pour éviter d'appliquer un taux négatif aux paroisses qui péjorerait leur trésorerie.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Pour mémoire, je reprends ce que le rapport du Conseil synodal dit à la fin du chapitre 6. "On peut imaginer que les taux – de la BCN – pourraient baisser en dessous de 1%, ce qui provoquerait des taux négatifs au niveau de la rémunération des paroisses. Une adaptation serait dès lors nécessaire." Merci au Conseil synodal de se soucier de cette adaptation. Ce qui nous est apparu c'est qu'il faudrait tout de même que cette intention du rapport ait un écho dans le règlement. D'où notre proposition d'ajouter ce paragraphe. Une deuxième raison est une question de pérennité. Dans un certain nombre d'années le Conseil synodal aura complètement changé. Si ceci ne figure pas dans le règlement, peut-être que les futurs conseillers synodaux n'auront pas la présence d'esprit d'aller fouiller tous les détails des rapports. Si cela figure dans le règlement, cela assure une certaine pérennité.

M. Pierre-Laurent Denis, paroisse de la BARC, en son nom propre

J'aurais proposé une autre formule : « il ne sera pas appliqué de taux négatif ». C'est un peu plus directif et précis.

Art. 5

Le fonds sert à ses prêteurs un intérêt annuel inférieur de 1% à celui pratiqué par la Banque Cantonale Neuchâteloise pour les prêts hypothécaires de durée fixe de 10 ans. Ces modalités et conditions peuvent être adaptées par le Conseil synodal en cas d'évolution du marché. Cas échéant, les créanciers (paroisses et SPMN) en sont informés. **Il ne sera pas appliqué de taux négatif.**

Le taux des prêts accordés par le fonds aux emprunteurs est le même que celui servi aux prêteurs. Ces prêts seront, en principe, amortis sur une période n'excédant pas vingt ans.

❖ Le Conseil synodal fait sienne cette résolution

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Annexe 1 : Règlement du Fonds immobilier de l'EREN,

Art. 6 (inchangé)

Le fonds fait l'objet d'une comptabilité distincte de celle de la Caisse centrale de l'EREN. Elle est vérifiée chaque année par ~~un des membres de l'organe de contrôle de l'EREN~~ **l'organe de révision de l'EREN.**

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Nous nous sommes posé la question de ce que voulait dire l'organe de contrôle de l'EREN, de quelle commission il s'agit. C'est plus clair de parler de l'organe de révision.

❖ Le Conseil synodal fait sienne la proposition

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'aimerais revenir sur le fonds immobilier et la question de son usage et de l'équilibre de ses finances parce que j'ai eu le temps d'un petit peu réfléchir à la situation actuelle du fonds. On se trouve maintenant dans une situation où le fonds immobilier va capitaliser de l'argent; cela me paraît assez clair avec les taux bas. Il y a environ CHF 1.8 millions dans le fonds, dont à peu près plus de CHF 800'000.- sont prêtés. Les paroisses qui ont emprunté vont payer un taux d'intérêt qui est le même que celui reçu par les paroisses qui ont prêté. Donc pour ces CHF 800'000.-, on peut supposer que le résultat est à peu près équilibré. Il reste un peu moins d'un million qui est placé au tarif du marché. Les paroisses prêteuses ne vont pas être rémunérées sur ce million, mais sur la somme prêtée à l'origine qui est inférieure à quelques centaines de milliers de francs. Avec un horizon à long terme, actuellement, on peut espérer placer sur le marché avec un taux à

2.5 % voire 3 %. Donc là on se trouve dans une situation où nécessairement le fonds immobilier va avoir de l'argent qui va se capitaliser. Ce n'est pas nécessairement un problème, il pourrait y avoir le problème inverse si les taux étaient très hauts et que la partie placée rapporte moins que la partie prêtée. Mais nous ne sommes pas dans cette situation. De plus les paroisses touchent leurs intérêts par rapport à la somme prêtée à l'origine et non pas par rapport au pourcentage qu'elles ont dans le fonds. J'aimerais avoir la confirmation de la justesse de mon raisonnement, et même si ce n'est pas un problème actuellement si le fonds capitalise, ma question est de savoir ce qui se passe en cas de dissolution du fonds immobilier. Ceci n'est pas indiqué dans le règlement. Qu'est-ce qu'il adviendrait de l'argent capitalisé en plus de la mise de départ ?

M. Antoine Leuenberger, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Juste une question de compréhension. Si une paroisse veut construire quelque chose, elle peut obtenir un crédit hypothécaire auprès d'une banque à 80%. Est-ce que l'argent mis dans ce fonds est considéré comme des fonds propres, donc le 20% ?

Le président précise que ces questions vont être reprises par le Conseil synodal.

Résolution 3

Le Synode adopte le nouveau règlement du Fonds immobilier figurant en annexe.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Il y a deux sujets qui viennent d'être abordés, c'est d'une part le fait que les fonds qui ne sont pas utilisés dans des prêts seraient susceptibles de rapporter plus que ce qu'on donne aux paroisses, ce qui fait augmenter la fortune du fonds. Malheureusement ces cinq ou dix dernières années cela n'a pas été le cas. Donc il faudrait un changement de paradigme.

La deuxième question de savoir si les fonds prêtés par le fonds immobilier peuvent être considérés par la paroisse qui les reçoit comme fonds propres, c'est une bonne question et nous allons y réfléchir, c'est une question difficile en raison de l'inaliénabilité de ces fonds. Cela peut donc rendre difficile de déclarer cet argent comme fonds propre d'une paroisse en particulier.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Historiquement, si je regarde le bilan du fond immobilier, depuis 53 ans, la mise de départ des paroisses, certaines l'ont fait en court de route, est de CHF 1'264'500.-. À cela s'ajoute des pertes et profits cumulés, malgré la perte de 2018, de CHF 211'000.- et un capital réserve de CHF 300'000.-, je ne sais pas d'où il vient, mais depuis la création du fonds, celui-ci a augmenté de 511'000.-.

Le président clos la question du fait que le vote d'ensemble a été fait. Il rappelle aux députés qu'ils ont la possibilité de s'adresser au Conseil synodal pour reprendre cet objet et au Conseil synodal de revenir avec des précisions lors d'une prochaine session.

9. Remerciements au conseiller synodal sortant, M. Pierre Bonanomi

10. Rapport n°4 du Conseil synodal : Évaluation de la nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide introduite en 2016

M. Adrien Bridel, rapporteur

Mesdames, Messieurs, la nouvelle façon de calculer les cibles destinées aux œuvres répond, de l'avis du Conseil synodal, de manière adéquate à la fois à la diminution des moyens des paroisses et à la fois au désir de poursuivre notre lien effectif avec l'Église universelle. En premier lieu par la dissociation entre cibles garanties par les paroisses et cibles donateurs. La

cible garantie s'adaptant en fonction de la contribution ecclésiastique effectivement perçue l'année précédente. Suite à la consultation effectuée, il apparaît qu'une majorité de paroisse se déclare satisfaite de cette nouvelle manière de procéder. Quant à la remarque qui a été formulée par la paroisse de L'Entre-deux-Lacs sur l'élargissement aux œuvres pouvant être comptabilisées dans la cible sans bénéficier de la reconnaissance par Latitude 21, deux remarques s'imposent. Premièrement, la reconnaissance par Latitude 21 est une décision du Synode et ne peut donc être modifiée que par lui seul. Deuxièmement le service cantonal Terre Nouvelle se tient à disposition des œuvres mentionnées dans leurs démarches d'obtention d'une reconnaissance par Latitude 21 pour tout soutien logistique. À noter encore que le Conseil synodal peut soutenir la proposition de la paroisse de Val-de-Ruz de classer la résolution. Il la préfère à celle de L'Entre-deux-Lacs qui utilise la formulation "prendre acte". C'est juste là une question de vocabulaire adéquat.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Christine Hahn, au nom paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux a pris connaissance de ce rapport et remercie Adrien Bridel d'avoir donné la possibilité aux paroisses de s'exprimer lors de la consultation du mois de mars 2019. La paroisse a exprimé son désaccord envers le calcul de la cible Terre Nouvelle. Ce qui lui pose problème, c'est la garantie formelle d'un montant de cible par le fonds des paroisses. En effet ce dispositif pourrait conduire à réaffecter des dons reçus pour le fonctionnement paroissial à Terre Nouvelle. Ce qui, comme dans le cas inverse, n'est pas acceptable. C'est un principe de respect de la volonté des donateurs. Ce rapport qui maintient la garantie paroissiale y déroge et nous ne saurions, de ce fait, lui donner l'aval et refuse l'entrée en matière.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

La décision a été prise au niveau du Synode. Cela veut dire que vous remettez en question la décision synodale. Ce rapport devait être donné au Synode par rapport à cette évaluation. Si vous ne voulez plus cela, il faut faire une motion.

Le président précise qu'effectivement le Synode ne s'exprime pas aujourd'hui sur la remise en question du bien-fondé de la décision.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée avec 2 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode confirme sa décision de décembre 2015 d'instaurer une cible différenciée entre une part garantie par la paroisse et une autre non garantie.

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode prend acte du rapport d'évaluation de la nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide introduite en 2016.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs retire son amendement et se rallie à celui de la paroisse de Val-de-Ruz.

Amendement de la paroisse de Val-de-Ruz

Le Synode classe la résolution 174-J.

Le Conseil synodal se rallie à cet amendement.

❖ Vote sur l'amendement de Val-de-Ruz : accepté avec 2 abstentions

❖ Vote d'ensemble : accepté avec 2 abstentions

11. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

12. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Question de la paroisse de Val-de-Ruz :

Le Conseil synodal peut-il nous donner quelques détails sur l'élection par mail de la Commission synodale décidée en synode du 5 décembre 2018 (pourcentage de réponses, membres élus, ...) ?

Peut-il nous préciser aussi où en est actuellement l'avancement des travaux de cette commission ?

Le président précise que presque toutes les réponses figurent sur la feuille jaune d'information de la commission synodale qui a été distribuée.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai une contestation. Sur cette feuille il est écrit que les députés ont été informés du résultat de l'élection, alors que je n'ai rien reçu. Je pense que ce ne sont que les personnes élues dans la commission qui ont reçu les résultats. Ce qui est très regrettable.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Nous n'avons pas fait l'envoi aux députés, c'est une erreur de notre part. Dans le temps imparti, il y a eu 28 réponses, donc 2/3 des députés ont répondu. À mon avis ce n'est pas une bonne manière de procéder, du fait que seulement 28 députés ont répondu. C'est une manière exceptionnelle de procéder. Peut-être faudra-t-il reprendre cette question dans la prochaine législature pour voir s'il est possible de faire des scrutins de cette manière.

13. Regard du président du Conseil synodal à l'intention du Synode sortant sur la législature passée

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, En voyant l'ordre du jour de notre session et le nombre d'objets à traiter, j'ai constaté qu'il y avait de la place pour une brève rétrospective de la législature.

Avant de lancer cette présentation, cette rétrospective est la mienne. Elle n'a pas été discutée par le Conseil synodal. Par conséquent, j'en porte seul la responsabilité. Dans les chiffres que je vais vous présenter, il y a une part d'estimation concernant la journée d'aujourd'hui.

Vous avez commencé votre engagement de député mercredi 26 août 2015 à la salle de Grand Conseil et vous le terminez aujourd'hui, mercredi 5 juin 2019 au Louverain.

Trois lieux ont été utilisés pour les sessions du Synode : le château de Neuchâtel pour le Synode électif, le Louverain pour les sessions de juin et Montmirail pour les sessions d'hiver. Le Synode ne se déplace plus dans les différentes paroisses. Pour les présidentes et présidents de paroisse et le secrétariat général, il est plus simple que les sessions soient organisées dans des lieux qui conviennent aux habitudes du Synode. La solution d'avoir tout sur place, salle pour délibérer, lieu de culte, repas, permettait un gain de temps et de convivialité lors des repas.

A combien d'heures et de minutes estimez-vous le temps que vous avez passé au Synode ? 50h10, 62h30, 71h45, 83h15 ou 95h20 ? Vous avez passé... 71h45 ou 4'305 minutes. Ces 4'305 minutes passées au Synode n'ont pas toutes la même teneur. Elles sont divisées en trois : 71 % concerne les délibérations, 12 % les cultes, 17 % les repas. En heures et minutes cela donne : délibération 50h45, 3'045 minutes; culte 8h00, 540 minutes; repas 12h00, 720 minutes pour un total de 71h45, 4'305 minutes.

Après avoir brossé le cadre des sessions dans lesquelles vous avez siégé, voyons maintenant en quoi les heures de délibération ont consisté.

En premier, il faut dire que je me suis heurté à une difficulté. Les temps consacrés aux différents rapports ne se trouvent pas dans les PV des sessions, par conséquent, j'ai choisi de travailler sur les résolutions, qui sont une donnée importante de notre manière de fonctionner en tant que Synode.

Les résolutions engagent le Conseil synodal ou d'autres instances. Ce sont les directions et les ordres que vous donnez au Conseil synodal. Il est vrai que toutes n'ont pas le même degré d'obligation. J'y reviendrai plus tard.

Avez-vous déjà pris le temps de relire les résolutions que vous, en tant que députées et députés, avez acceptées? Pouvez-vous imaginer le nombre de résolutions que vous avez votées? Et je n'ai pas osé m'atteler à compter le nombre de levées de mains pour les votes d'entrée en matière et les amendements. 25, 37, 45, 67, 73, 86, 98, 100... 86 résolutions ont été votées par vous.

Ces 86 résolutions se répartissent de la manière suivante entre les 9 sessions ordinaires: la plus basse est à 4 et la plus haute à 16. 4 dépassent 10 résolutions (16/16/13/12), 3 se situent entre 5 et 9 (7/8/6), 2 ont 4 résolutions. Sur les 86 résolutions, 6 sont des motions, 9 sont des classements de motions et 71 résolutions touchent les sujets traités par les rapports. J'ai réparti les résolutions en trois catégories: finance (28 = 33%), gestion (34 = 39%), ecclésiologie (24 = 28%). En nombre de rapports décisionnels, cela donne 41 rapports: finances (14 = 34%), gestion (17 = 42%), ecclésiologie (10 = 24%). Auxquels il faut ajouter 15 rapports d'information, dont: finances 5, gestion 5, ecclésiologie 5. Vous avez donc lu 56 rapports pendant la législature. En regardant d'un peu plus près les résolutions par catégories, on peut relever quelques aspects que vous avez touchés au cours de cette législature.

Pour la catégorie finances: budgets 7, comptes 4, financement Aumônerie EMS 6, financement des paroisses au CSP 4, financement journal Réformés 3, Fonds immobilier 3, péréquation financière 1. A part, les budgets et les comptes qui reviennent annuellement, les finances touchent à la fois à la mission de l'Église avec le financement de l'Aumônerie en EMS, au soutien à des organismes issus de l'EREN et assumant une part de sa mission diaconale : ici le CSP, au financement d'un outil d'information de l'EREN : le journal Réformés, à la question du soutien entre les paroisses avec la péréquation et à la gestion financière et attributive d'un fond offrant des prêts pour des constructions immobilières.

Il faut relever la décision forte que vous avez prise en instaurant une commission synodale avec le mandant d'accompagner le Conseil synodal et d'atteindre l'équilibre des comptes en 2022. Le président de la commission vous en a parlé.

Pour la catégorie gestion, le constat est plus complexe. Il y a : les rapports annuels 4, la gestion du Synode et du Règlement général 9, la gestion de l'administration (secrétariat et services cantonaux) 9, la gestion du personnel 8, la gestion des fichiers paroissiaux 4.

Le rapport annuel est annuel. Il a changé de format avec cette législature. Il est revenu à une forme plus traditionnelle destinée aux membres du Synode, plutôt qu'un outil de présentation de l'EREN. Il s'est aussi ouvert sur un bref rapport des paroisses.

Pour la gestion touchant au Synode et au Règlement général, vous avez travaillé sur des sujets allant du délai d'envoi des documents aux députés, en passant par le quorum décisionnel au sein du Conseil synodal et en terminant avec des questions de réélection et de rééligibilité, la réélection tacite des ministres et la rééligibilité d'un député au Synode. Il y a eu des résolutions pour : le délai d'envoi des documents du Synode 1, la réélection tacite des ministres 3, la dérogation de l'article 134 du RG sur la composition du CP 1, le quorum décisionnel au CS 3, la rééligibilité d'un député au Synode 1.

Pour la gestion de l'administration, vous vous êtes penchés sur les questions du poste de secrétaire général et du fonctionnement du secrétariat général. Enfin vous avez touché à la répartition des tâches au sein des services cantonaux en acceptant une proposition nouvelle de répartition des responsabilités en trois services : Aumôneries, Formation et Développement communautaire. Les liens avec la société civile et politique changent rapidement et nous devons être réactifs et proactifs. Votre choix porte déjà des effets en permettant aux aumôniers et aux bénévoles de s'engager en se sachant soutenu non seulement par le Conseil synodal, mais aussi

par vous, députés au Synode. Les services cantonaux ne sont pas externes aux paroisses, ils remplissent une mission que les paroisses, à travers vous leurs députés, leur assignent.

Il y a eu des résolutions pour : le poste de secrétaire général 4, la réorganisation des Services cantonaux 4, le fonctionnement du secrétariat général 1. Ces deux thématiques montrent l'importance de trouver un équilibre au sein de l'administration, comme au sein des paroisses. Il n'est pas facile de vivre sur une corde raide. Cela engendre des frustrations, des surcharges et parfois un découragement. La pression des finances et les diminutions expliquent en grande partie cette situation. Mais c'est notre réalité d'EREN et nous y faisons face depuis la création de notre Église.

Pour la gestion du personnel, vous avez touché à la fois à la sécurité de la retraite et à l'accompagnement spirituel du personnel. En tant que député, vous avez eu le souci de garantir des conditions de retraite acceptables pour les permanents et aussi de leur donner les moyens d'être accompagné spirituellement. Dans notre tradition, le spirituel et le matériel ne sont pas séparés, ils font partie du tout de l'existence. La question particulière du logement de fonction a été abordée sous l'angle du départ à la retraite. Là aussi, vous avez choisi de permettre une transition moins abrupte pour le pasteur référent et sa famille en leur permettant de déménager trois ans avant le départ à la retraite. Enfin le tableau des postes 2016 a été mis en place, toujours avec le principe du départ volontaire. Il y a eu des résolutions pour : Prévoyance.ne 1, l'accompagnement spirituel des permanents 3, les logements de fonction 1 et le tableau des postes 3.

Pour la catégorie "Ecclésiologie", j'ai opéré une subdivision entre la théologie et la diaconie. Pour la théologie, il s'agit en premier lieu de passer en mode évangélisation et de se projeter dans cette nouvelle manière de s'engager au nom de nos convictions spirituelles. Ce passage en mode évangélisation n'est pas évident. Le Conseil synodal devra reprendre cette thématique lors de la nouvelle législature et l'articuler avec EREN2023. Vous avez jugé qu'il était important que l'EREN s'engage dans un journal romand : Réformés. Vous avez décidé de reporter une cérémonie de consécration. Vous avez aussi accepté le changement de la formule du Notre Père, décidé par les catholiques romains, "ne nous soumetts pas à la tentation" en "ne nous laisse pas entrer en tentation". Enfin vous vous êtes engagés dans une vision concertée d'EREN2023 et ses 12 principes.

Dans mon introduction, j'avais annoncé un rapport EREN2023 pour la session de décembre 2019, mais lorsque j'avais écrit ce texte, je n'avais pas encore intégré le fait du changement d'équipe du Conseil synodal et les élections en août. La composition de celui-ci va changer en septembre. Les membres devront en premier se constituer en tant qu'équipe, se répartir les responsabilités et déterminer leur manière de travailler ensemble avec les responsables. Au niveau du temps, il lui sera impossible de choisir le modèle qu'il souhaite présenter au Synode et rédiger un rapport pour la session de décembre. Le rapport sera présenté, en principe, en juin 2020. Je vous avoue que pour ma part, en étant plongé dans ce projet, il m'est difficile de devoir encore le différer, mais la sagesse veut que le Conseil synodal se constitue tout d'abord comme équipe avant de pouvoir présenter un rapport de cette importance au Synode. Il y a eu des résolutions pour EREN2023 4, l'évangélisation 3, le journal Réformés 2, la prière du Notre Père 2, le culte de consécration 1.

Enfin la diaconie touche trois domaines : la migration, le bénévolat et le soutien aux œuvres d'entraide. Un rapport important sur la migration sera présenté au Synode de décembre 2019, il touchera aux décisions que vous avez prises en décembre 2015, à savoir le subventionnement de Req'EREN. Il y a eu des résolutions pour : les requérants 6, le bénévolat 3 et les œuvres d'entraide 3.

Les 15 rapports d'information sont pour 1) les finances – les cibles Terre Nouvelle et la dissolution du Fonds de garantie, 2) la gestion – l'évaluation du PL 2012-2016, le cadre dans lequel un laïc célèbre un service funèbre, la formation professionnelle des ministres, la modification dans le Coutumier sous "Élections" de l'article 2a relatif aux députés paroissiaux au Synode, 3) l'ecclésiologie – PL 2016-2020, la Planification Médico-Sociale, le travail du groupe Évangélisation, l'application de l'étude Sinus Milieux, les modalités d'accomplissement de la mission diaconale de l'EREN, en partenariat avec le CSP, devenu une fondation de droit privé.

Que tirer de cette législature ? Au niveau des finances, d'une situation équilibrée jusqu'en 2016-2017, les comptes se sont péjorés par la suite. La principale raison est toujours la même pour notre Église, à savoir la diminution des recettes, en particulier la contribution ecclésiastique. Le Conseil synodal aurait pu prendre des mesures plus rapidement en anticipant les effets des rentrées financières sur ses dépenses fixes. Mais il avait pris l'option de ne pas mettre en place des mesures tant que la perte d'un exercice ne s'élevait pas au-dessus de CHF 100'000.-. De plus l'effort de valorisation du patrimoine immobilier ne permet plus de compenser la diminution de la contribution ecclésiastique. Décidée début 2018, la mise en place du tableau des postes 2016 est à ce jour achevée. Les efforts doivent se poursuivre et c'est ce que vous avez décidé en mettant en place une commission synodale pour aider le Conseil synodal dans cette recherche de l'équilibre.

Au niveau de la gestion, on peut retenir l'importance de l'administration dans le bon fonctionnement d'une institution. Le poste de secrétaire général en est un rouage essentiel, au même titre que la comptabilité et les ressources humaines. La direction des services cantonaux est en train de trouver une nouvelle manière de gérer son triple engagement à la fois pour les paroisses avec le service de formation et le service de développement communautaire et la population neuchâteloise avec le service de l'aumônerie et aussi le service de développement communautaire. Le souci des conditions de travail a été présent dans vos décisions et dans la gestion du personnel par le Conseil synodal. Le souhait du Synode de revaloriser les salaires des ministres n'a pas été repris depuis le refus de la politique salariale en 2014. La problématique de la grille salariale devra être reprise en lien avec EREN2023 et si nécessaire indépendamment de celui-ci. Cette problématique inclut entre autre plusieurs points tels que le principe de l'égalité, l'évaluation des compétences, les exigences formatives, les responsabilités assumées.

Au niveau de l'ecclésiologie, la théologie et la diaconie restent les axes forts de la mission de notre Église, même si nous pouvons souhaiter qu'elles deviennent plus présentes dans les sessions du Synode. La journée de mars avec les laïcs a révélé le souhait de plusieurs membres de notre Église de pouvoir partager autour de l'Église, des expressions de sa foi, de ses missions. Qu'est-ce qui nous lie ? Qu'est-ce qui nous sépare ? Le Synode doit-il prendre plus de temps pour débattre, au sens de partager sur des sujets ecclésiologiques, sans avoir à les formaliser nécessairement par des résolutions ? Les principes d'EREN2023 pourraient servir de trame. Enfin le passage en mode évangélisation, me semble-t-il, n'a pas encore été intégré dans nos instances ecclésiales. Cela ne signifie pas que rien n'est entrepris au niveau des paroisses, des groupes ou des individus, mais le Synode et le Conseil synodal n'en sont pas informés. Est-ce nécessaire qu'ils le soient ? Oui, puisque c'est une de vos volontés. Merci de votre attention et surtout merci de votre engagement.

14. Prise de parole du Bureau du Synode concernant l'enquête menée auprès des paroisses, par Mme Françoise Ducommun

Le Bureau du Synode a souhaité l'année passée rencontrer les Conseils paroissiaux pour leur donner la parole et les entendre sur leurs joies, leurs regrets, leurs attentes par rapport au Synode et à la vie de l'Église en général. A deux ou à trois, nous avons pu rencontrer huit des neufs Conseils paroissiaux entre octobre 2018 et janvier 2019.

Nous nous sommes efforcés de répertorier les remarques reçues. Il y en a d'ordre général, d'autres sur des détails ou spécifiques à une situation précise. Si la liste établie n'est pas exhaustive, nous avons tenté d'être aussi complets que possible afin que le futur Bureau du Synode, voire le futur Conseil synodal, puissent tirer le meilleur parti de ces échanges pour leurs travaux futurs. Dans l'aperçu que je vais vous donner, de manière un peu lapidaire, je m'en suis tenue aux remarques d'ordre général et reçues à plusieurs reprises.

Regards sur la législature qui se termine :

Ce qui a été apprécié :

- Le Synode lui-même, c'est un organe important. Il est le lieu de la démocratie de notre Église. Les décisions qui y sont prises sont importantes.

- Plusieurs députés dans diverses paroisses ont relevé leur plaisir à participer au Synode et l'intérêt qu'ils y trouvent.

- L'organisation du Café-Synode a été presque plébiscitée. C'était un lieu convivial, un temps intéressant et une bonne occasion d'échanges.
- L'espace questions-réponses qui a lieu dorénavant à la fin des Synodes est une bonne initiative.

Ce qui a été déploré ou regretté :

- La lecture des rapports pour les préparations demande beaucoup de temps et est parfois ardue.
- Il n'est pas facile de se libérer une journée entière en semaine. C'est peut-être une des raisons du manque de candidats au Synode.
- A l'inverse de ce qui a été relevé tout à l'heure, d'autres députés estiment qu'au Synode les sujets manquent d'intérêt, ne sont pas assez stimulants, ne suscitent que peu de débat, il y a trop d'administratif, pas assez de spirituel ni assez d'humain.
- La technicité des discussions, le temps perdu sur la "place des virgules" pour l'énoncé d'une résolution, fait oublier la mission fondamentale : suivre l'exemple du Christ; l'essentiel est noyé dans tout le reste.
- Les ténors abusent parfois de la parole. C'est difficile ensuite pour des personnes moins habituées à s'exprimer d'intervenir.

Perspectives pour la nouvelle législature :

Ce qui est attendu, souhaité :

- La création au niveau cantonal de lieux d'échange conviviaux, style Café-Synode ou culte cantonal ou encore temps de pause durant les synodes plus fréquents que ce qui est proposé actuellement.
- Trouver des pistes pour mieux informer les paroissiens de ce qu'est le Synode, de ce qui s'y fait.
- Pour bien se préparer, il serait utile de savoir comment les autres paroisses se préparent et de connaître leur positionnement sur les sujets proposés (un amendement proposé par plusieurs paroisses plutôt que beaucoup d'amendements qui vont dans le même sens mais qu'il faut ensuite opposer les uns aux autres).

Suggestions :

- Faire un café synodal entre la dernière préparation et le Synode ou faire les préparations à plusieurs paroisses. La bonne solution reste encore à trouver.
- Au lieu de deux Synodes annuels, faire quatre Synodes un peu moins longs. Cela permettrait de se rencontrer plus souvent et offrirait davantage d'occasion d'échanges.
- Changer de jour et d'horaire, par exemple le samedi, cela permettrait peut-être à plus de personnes de participer au Synode.
- Reprendre en paroisse les sujets spirituels traités ou à traiter en Synode comme thème d'un culte en précisant que le Synode aura (ou a eu) à le travailler.
- Mettre sur pieds des projets porteurs, motivants, cela favoriserait aussi les rentrées financières.

Un des buts en organisant ces rencontres était bien sûr de préparer la législature à venir en tenant compte dans toute la mesure du possible des remarques reçues. Mais ces rencontres ont été bien plus larges et ont permis des échanges nourris et fructueux. J'aimerais conclure avec un point qui a été relevé par la majorité des Conseils paroissiaux, c'est la reconnaissance pour Yves Bourquin et la manière dont il a conduit nos débats. Ses reformulations ont souvent permis de rendre clair ce qui était confus et ont ainsi favorisé un gain de temps et surtout des débats plus sereins. Les touches d'humour qui apparaissaient ici ou là étaient toujours très appréciées. De la part des députés au Synode, Yves, merci !

15. Regard du président du Synode sur la législature passée et remerciements aux membres des deux commissions synodales (CEG et commission de consécration et d'agrégation)

Chers députés, chers membres des commissions synodales et du Bureau, chers membres du Conseil synodal, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous, sans doute pour la dernière fois en tant que président du Synode, et peut-être aussi la dernière fois comme député.

J'aimerais tout d'abord vous remercier vous tous, toutes, pour votre incroyable investissement durant ces quatre années de législature 2015-2019. Christian a montré en détail l'étendue de ce travail. Notre Synode, depuis sa constitution en août 2015, a siégé huit fois en session ordinaire et une fois en session extraordinaire, sans compter la fameuse soirée au Café du Synode qui nous a réunis en janvier 2016 et qui reste, en tout cas pour moi, un souvenir mémorable et drôle et qui a soudé, sans aucun doute, notre collégialité.

Et c'est sur ce mot "collégialité" que je rebondis. C'est certainement ce qu'il y a de plus grand et de plus beau dans notre Synode. C'est une collégialité qui se cultive, se poursuit, se solidifie année après année. Je disais à peu près dans mon discours de présentation il y a quatre ans, lors de mon élection, que j'aspirais à conduire le Synode vers des décisions prises dans le consensus fort, dans la discussion simple en réduisant les procédures ou en tout cas en leur laissant leur place, c'est-à-dire celle de permettre nos débats, de les faciliter mais sans qu'elles ne soient trop d'entrave. Les décisions qui ont été prises ensemble ont été, je crois, vraiment discutées, fruits de notre pondération, muries ensemble et écloses ensemble. Il y a eu peu de disputes durant ces quatre années. J'ai très peu de fois dû faire appel à cet article disciplinaire, que m'autorise le règlement général, de vous clouer le caquet à bon escient. Il y a eu parfois des débats difficiles, oui, parfois des chemins longs à se dessiner, parfois un brin d'enlissement, mais toujours la bonne ambiance, la collégialité, chacun, chacune ayant vraiment à cœur le bien de l'Église.

Comme il est bon en rhétorique de noyer le poisson, c'est-à-dire de faire un paragraphe négatif au centre et de l'entourer de choses positives, je vais maintenant vous déprimer un petit coup. Nous sommes dans un temps difficile. Des difficultés partout et à tous les niveaux se rencontrent dans l'Église : problèmes financiers, problèmes sous-jacents à la pénurie pastorale, problèmes de lourdeur institutionnelle, problèmes de définition et de positionnement de l'Église dans la société civile entre les vieux termes de confessant et de multitudiniste, sa juste place dans notre monde. Les nombres sont en déclin, les difficultés à trouver des bénévoles qualifiés aussi pour repourvoir les sièges à responsabilité. Bref, de plus en plus et partout, nous entendons, vous et moi, aujourd'hui et dans toutes les bouches, le mot "diminution". C'est un fait, ce n'est pas un mot très porteur. Et c'est là maintenant qu'un brin d'enthousiasme va nous faire remonter cette pente. Oui, si nous voulons vivre, avec le "V" majuscule, et non vivoter ou survivre comme une Église sous perfusion, il est impératif que nous voyions ces éléments difficiles comme des défis. C'est impératif, ça sort de la psychologie pas forcément à deux francs, c'est vraiment impératif. Et pour les plus optimistes, ils oseront même voir ces défis comme de véritables chances. Et nous devons garder en tête la grande dynamique de la croix pour cela, parce que c'est quand même ce qui nous habite, la croix nous fait constamment passer de la mort à la vie, résurrection après résurrection et aussi décès après décès. Les diminutions ne sont qu'une face de la médaille, car de l'autre côté, il y a toutes les opportunités que ces changements difficiles peuvent amener et vont amener. Ce n'est qu'une question de temps et la confiance doit rester également notre vertu. Ces opportunités, nous devons les saisir, nous devons y être attentifs, mais nous pouvons aussi nous reposer un peu sur l'espérance, sur le fait que beaucoup de choses se passent sans qu'on n'en soit conscient, sans qu'on le sache, dans les esprits des uns et des autres.

J'en viens au processus EREN2023, qui pour moi, de ma place de président, est resté quelque chose de très flou. Et je crois que c'est très flou aujourd'hui. Mais c'est normal, car le monde est flou aujourd'hui et il faut du temps pour que la clarté se dégage et qu'un chemin se dessine. Oui, il y a de grands défis à venir, et qui sont déjà présents, et c'est d'autant plus important que l'esprit d'un Synode consensuel se garde. Car c'est ensemble et toujours démocratiquement, d'une manière ou d'une autre, que nous trouverons des solutions à tous les problèmes mentionnés dans la longue liste que j'ai dite plus haut. Ensemble, en se réunissant, sans jamais esquiver ou se voiler la face, en parlant avec sincérité, en nommant les problèmes, en osant les traiter et en gardant au fond de son cœur l'évangile de Jésus Christ. Oui, nous vivons un temps de crise, un temps de bouleversement, des choses mourront, elles étaient riches de sens, jadis, mais devenues inadaptées pour notre réalité. Alors je vous ai parlé de cette croix, paradoxalement pour vous motiver, c'est un oxymore, et il y en a parmi vous qui continueront pour la prochaine législature. Il s'agira de reprendre courage et confiance car de grands chantiers sont sur le point de commencer. Des chantiers qui nécessiteront votre intelligence, votre foi, votre enthousiasme. Il y aura sans doute des fusions, des redéfinitions des entités de l'Église paroissiale, régionale,

institutionnelle. Il y aura un travail sur la perception de la contribution ecclésiastique, ou en tout cas des finances de l'Église, une redéfinition de l'offre de l'Église dans la société civile, une redéfinition de son rôle et de sa visibilité. Alors imaginez ces merveilleux défis qui pointent à l'horizon. Nous avons besoin de nous, de vous, pour les accomplir, avec l'aide de Dieu. Alors si je dois définir cette législature 2015-2019 en un seul mot, et bien je choisis celui de jachère. Une législature en jachère, plus calme, moins mouvementée, parfois sans doute moins énergique et motivante, mais une législature qui est comme le repos avant la bataille, l'écoute, les nuits de chapelle que passaient les chevaliers avant le combat à prier Dieu durant la nuit. Ce n'est pas très bon pour le sommeil ça. Ce n'est pas grave, ils écoutaient la parole avant de se lancer dans l'action. EREN2023 n'est pas encore mûr, ce n'est pas grave, le processus est engagé, comme un fruit vert sur l'arbre, il va murir et devenir bon, c'est sûr, ça se passe toujours comme ça, par le travail conjoint de l'action de Dieu et des hommes. Nous aurons besoin de vous pour prendre soin de ce fruit et le cueillir au bon moment. Riche de cette espérance, je veux dire merci à présent, à vous tous cultivateurs et cultivatrices de l'Église, qui avez déjà commencé à soigner ce fruit depuis belle lurette, pour qu'il murisse bonnement. Les commissions synodales : la CEG et la commission de consécration, la nouvelle commission financière, le Bureau du Synode, le Conseil synodal, les députations des paroisses, les Conseils paroissiaux, les plates-formes de l'Église, diaconie, formation, bénévolat, j'en oublie je sais, et toutes les personnes qui œuvrent autour de ce fruit, avec confiance, oubliant toute amertume, oubliant les regrets, oubliant un passé révolu, non pas avec résignation mais avec courage et confiance en l'avenir. Merci. Oui les temps sont étranges, difficiles, mais nous avons avec nous l'Esprit Saint, nous l'avons chanté au culte, le potentiel de changer ce qui doit l'être pour vivre avec un "V" majuscule et témoigner du Christ aujourd'hui. Je vous propose un autre cantique pour dimanche : "travaillons l'œuvre est immense". Merci pour votre confiance, merci de m'avoir soutenu dans ma présidence et d'avoir fait Synode ensemble avec moi.

16. Remerciements aux membres du Bureau et aux députés de la législature 2015-2019 par M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

J'aimerais adresser ces remerciements, au nom du Conseil synodal, à tous les employés, les bénévoles qui sont dans les paroisses et dans les services cantonaux et qui font vivre en premier cette Église. Chers amis, quelques mots encore pour vous remercier vous, députés, députées, pour votre engagement en faveur de votre Église, notre Église. Les engagements sont nombreux, ils sont aussi très divers dans notre Église, tant au niveau de la vie paroissiale que cantonale. Les engagements d'enseignement, de soutien, d'accompagnement, de recherches et de direction, entre autres, permettent à notre Église d'être Église et de rayonner dans ce canton. Votre engagement au sein de cette instance qu'est le Synode a été et sera important. En effet, c'est l'instance qui maintient l'unité de notre Église. Le modèle synodal neuchâtelois, avec sa structure législative parlementaire, peut rebuter certains, mais il est un maillon fort de notre institution. Merci donc à vous de vous être engagés au nom de votre foi en notre Seigneur Jésus le Christ. Si nous sommes là, ensemble, c'est bien parce que ce qui nous lie nous dépasse, dépasse nos différences, nos particularismes pour nous unir dans la confiance que nous avons mise en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. Merci à vous, merci à chacune et à chacun de vous, merci aussi à notre Seigneur qui nous unit.

Un dernier mot : merci aux membres du Bureau, à Yvan avec qui nous sommes en communion dans l'espérance de la résurrection, merci à Yves, merci à Françoise, merci à Esther, merci à Philippe, merci de tout cœur.

Prière finale par Véronique Frutschi Mascher, députée laïque de la paroisse La Chaux-de-Fonds

11h00 Culte à la chapelle du Louverain présidé par la pasteur Esther Berger

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Le président clôt la séance à 15h15.

Neuchâtel, le 05.06.2019

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves Bourquin

La secrétaire
Mme Esther Berger

Rappel

183^e session du Synode – mercredi 28 août 2019, salle du Grand Conseil, Château de Neuchâtel, synode électif

184^e session du Synode – mercredi 4 décembre 2019 à Montmirail